

AVIS SUR

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

LA DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2011

ET AUTRES RAPPORTS

Adopté par le Conseil Economique, Social
et Environnemental du Limousin
lors de la séance plénière du 13 octobre 2011

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT

AVIS SUR

Les Orientations Budgétaires 2012 et la Décision Modificative n°3 pour l'exercice 2011 et autres rapports

65 votants

55 POUR

Collège 1 : « Entreprises et activités professionnelles non salariées »

MM. Girard, Perié, Giacomini (CICR du Limousin)
M. Conchon (MEDEF)
MM. Sauvage, Pajot (Fédération Régionale des Travaux Publics)
M. Coinaud (CGPME)
M. Villemazet (Comité Régionale des Banques)
M. Laval (Entreprises publiques)
M. Lavent, Mme Nexon (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
Mme Gendraud (Union Professionnelle Artisanale Régionale)
MM. Goupy, Tison (Chambre Régionale d'Agriculture)
M. Viollet (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
M. Barlerin (Confédération paysanne)
M. Gaillard (Centre régional de la Propriété Forestière et Association du Pôle Interrégional du Bois)
M. Monchambert (Professions libérales)
M. Limousin (Union Nationale des Associations des Professions Libérales)

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

MM. Lefrère, Rozier, Esquieu, Janot (FO)
Mme Roinel et MM. Pouget, Leyrat (CFDT)
Mme Cloux et M. Bedoni (CFTC)
Mme Dupin de Beyssat, M. Gay (CFE- CGC)
MM. Capy, Pouyaud (UNSA)

Collège 3 : « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »

M. Savary (Union Régionale des Associations familiales)
M. Fretet (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)
M. Virole (CREAHIL)
M. Régnier (CODERPA)
MM. Malabou, Lacorre et Mme Sabourdy (Chambre Régionale de l'Economie Sociale)
MM. Chulia, Vareille (Enseignement supérieur)
M. Moyen (Organismes de la culture)
M. Malcotti (Comité Régional Olympique et Sportif)
M. Leresteux (Union régionale des fédérations d'œuvres laïques)
M. Mirou (CRAJEP)
M. Musset (CRIJ)
Mme Gayral (Association de consommateurs)
Mme Mazerm (Limousin Nature Environnement)
M. Le Saux (Association Limousine pour le Développement des Energies Renouvelables)
M. Lafarge (Fédération Régionale des chasseurs du Limousin)
M. Priolet (Union régionale des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Auvergne et du Limousin)
M. Monédiaire (Personnalité qualifiée – Directeur du CRIDEAU)

Collège 4 : « Personnalités qualifiées »

Mme Chezalviel et MM. Bernard, Sorbier

8 CONTRE

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

Mmes Baly, Colombo, Eyrolle, Salaviale et MM. Crozat, Gorce, Nicolas, Soury (CGT)

2 ABSTENTIONS

Collège 1 : « Entreprises et activités professionnelles non salariées »

M. Jeanselme (Entreprises publiques)

Collège 2 : « Organisations syndicales de salariés »

Mme Vaux (FSU)

L'avis du CESER sur « les Orientations Budgétaires 2012 et la Décision Modificative n°3 pour l'exercice 2011 et autres rapports » est adopté à la majorité.

TABLE DES MATIERES



PROPOS LIMINAIRES.....	4
I- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES : UN CONTEXTE DIFFICILE.....	5
A. PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES	5
B. PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	6
C. EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL.....	7
II- OBSERVATIONS SECTORIELLES SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	8
A. FORMATION : UNE PRIORITE CONFIRMEE	8
1) Offrir aux jeunes limousins des formations initiales de qualité	8
2) Soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Limousin.....	9
3) Favoriser la formation tout au long de la vie	9
B. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	9
1) Poursuivre l'ouverture du Limousin par le développement des infrastructures et des nouvelles technologies de communication.....	9
2) Relever le défi de la démographie par une politique volontariste d'accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles activités	10
3) Conforter et soutenir les territoires de projet du Limousin dans un souci de cohésion et de solidarités régionales	10
4) Faire de la qualité de l'environnement et du cadre de vie un atout du Limousin au service du développement durable.....	11
5) L'accès à la culture et aux sports	11
C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : LA MISE EN ŒUVRE DU SRDE 2EME GENERATION	11
D. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE : L'AVENIR PASSE PAR LA CREATION D'UNE NOUVELLE CATEGORIE DE REGION DITE DE « TRANSITION »	12
E. COMMUNICATION, CITOYENNETE ET JEUNESSE.....	12
III- ACTIONS STRATEGIQUES ET AUTRES RAPPORTS	13
A. SITUATION DE LA REGION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	13
B. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	13
C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI.....	14
D. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE.....	15
IV- DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2011.....	15
DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE PRONONCEES EN SEANCE PLENIERE ..	16

PROPOS LIMINAIRES



En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin a saisi, pour avis, le Conseil Economique, Social et Environnemental du Limousin (CESER) sur les " documents budgétaires " qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional.

Après présentation de ces documents par Messieurs Jean-Paul DENANOT, Président du Conseil Régional, Maurice BORDE, Directeur Général des Services et Gilles POURCHER, Directeur Général Adjoint en charge du pôle ressources, devant l'ensemble des commissions du Conseil Economique, Social et Environnemental du Limousin, la Commission n°5 " Finances et synthèses " du CESER, réunie le 6 octobre 2011, vous propose l'avis suivant :

I- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES : UN CONTEXTE DIFFICILE

Le **CESER** souligne la clarté de la présentation budgétaire dans les documents transmis, et notamment les comparaisons pluri-annuelles qui sont faites.

Le budget 2012 continue de s'élaborer dans un contexte budgétaire contraint, dans le prolongement de l'année précédente. La Région a peu de marges de manœuvre, les leviers fiscaux étant limités et focalisés sur quelques outils : cartes grises, permis de conduire, TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers). De plus, la réforme de la taxe professionnelle a modifié sensiblement les modes de calcul et les incertitudes présidant à sa mise en œuvre pourraient avoir des conséquences négatives.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée, mais pourrait être menacée par la nouvelle péréquation horizontale entre les régions.

A. PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES CREDITS DE PAIEMENT¹

	BP 11	OB 12	Evolution
Formation	103,7	105,2	1,5
Aménagement du territoire	79,4	81,6	2,2
Economie	30,6	31,0	0,4
Europe et coopération internationale	10,9	10,8	-0,1
Communication & citoyenneté	3,6	3,7	0,1
Moyens ambitions régionale	78,3	79,7	1,4
Total fonctionnement	306,5	312,1	5,5

	BP 11	OB 12	Evolution
Formation	37,2	35,0	-2,2
Aménagement du territoire	41,0	45,3	4,3
Economie	25,9	37,0	11,1
Europe et coopération internationale	6,0	6,5	0,5
Moyens ambitions régionale	22,8	22,5	-0,4
Total investissement	132,9	146,3	13,4
Total fonctionnement + investissement	439,5	458,4	18,9

La hausse des crédits de fonctionnement sera limitée à 1,8 % en 2012. Les crédits d'investissement augmenteront plus fortement : + 10 %. La Région veut continuer à

¹ Source : Direction Générale Adjointe en charge du Pôle Ressources – Région Limousin.

accompagner et soutenir l'économie régionale, dans un contexte économique et social toujours difficile, en se fondant sur la mise en place à partir du 1^{er} janvier 2012 du second volet du SRDE. Le **CESER** est satisfait de cette démarche qui aura certainement des effets bénéfiques sur l'emploi local.

Dans ce contexte, le **CESER** souligne aussi la stabilité du budget de la formation, qui est un secteur fondamental pour l'avenir du territoire.

Globalement, le budget est constant, ce qui est assez positif dans le contexte décrit. Au niveau de l'aménagement du territoire, le fonctionnement s'accroîtrait de 2 millions du fait de la mise en place éventuelle de la nouvelle convention TER, pour laquelle les négociations débutent entre la Région et la SNCF. Le **CESER** défend l'idée d'une stricte corrélation entre l'augmentation de l'offre ferroviaire TER souhaitée par le Conseil Régional et les coûts réels justifiés par la SNCF.

L'investissement s'accroît quant à lui de 10 %, du fait surtout du programme SEA (Sud Europe Atlantique), auquel est conditionné le projet de construction de LGV Limoges-Poitiers.

Les budgets pour l'Europe, la coopération internationale et de la communication, citoyenneté, jeunesse, sont aussi maintenus. Il est à noter aussi de manière positive l'engagement du Conseil Régional pour l'égalité des femmes et des hommes au travers d'une nouvelle action, en espérant, qu'au-delà de l'annonce, il y ait une réelle concrétisation de cette nouvelle orientation.

Le pôle Ressources est aussi nécessairement limité. La Région a décidé de ne pas créer de nouveaux postes, sauf par redéploiement, vue la situation budgétaire. Ce choix permet cependant de rendre prioritaires les investissements et les politiques opérationnelles. Ainsi, la masse salariale des agents du siège reste stable, la faible augmentation n'étant créée que par le GVT (glissement vieillesse technicité).

Au niveau de la dette et des intérêts d'emprunt, le **CESER** constate toujours sa maîtrise, ce qui est favorable dans le contexte actuel. Il s'interroge cependant sur la hausse exponentielle des marges bancaires, passant de 0,2 % à près de 2 %. Toutefois, il semble que la Région possède peu de leviers en la matière, les emprunts se faisant sur appels d'offre, et toutes les banques pratiquant désormais des taux entre 1,5 et 2 %. L'opportunité du recours à d'autres modes de financement que le crédit classique semble être un bon exemple.

B. PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le **CESER** ne peut que s'interroger avec le Conseil Régional sur l'absence de communication, à ce jour, des montants qui seront attribués par l'Etat au titre de la contribution économique territoriale et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER). Le montant de 2011 devrait être identique à celui de 2010 et celui de 2012 en légère augmentation.

Le projet de loi de Finances 2012 a été présenté devant le Comité des Finances Locales le 27 septembre dernier. La part forfaitaire de la DGF devrait baisser légèrement afin de financer la péréquation entre régions. Toutefois, la part péréquation de la DGF devrait fortement diminuer : - 10 % chaque année entre 2012 à 2015, pour aboutir à un niveau

équivalent à 70 % du montant actuel. Cet effet risque de priver la Région de 6 millions de financements annuels d'ici 2015, soit près de 18 millions en cumul.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE RECETTES (hors évolution cartes grises mais avec modulation TIPP)

	CA 2011	OB 2012
Fiscalité directe	68	68,7
Dotations État	136,4	133,8
TIPP*	63,7	62,3
TIPP modulation et Grenelle	17	17,3
Fiscalité indirecte	21,7	21,9
Fonds européens	18,2	13
Formation professionnelle et apprentissage	33,6	33,7
FCTVA	5,8	4,3
Autres recettes	17	15,5
TOTAL	381,4	370,5

* dont régularisation sur exercice antérieur

De par la baisse des dotations d'Etat (- 1,9 %), des fonds européens déjà consommés et des autres recettes, les recettes seraient en diminution de 2,85 % pour 2012.

C. EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL

FONCTIONNEMENT (en M€)	INVESTISSEMENT (en M€)
TOTAL RECETTES: 349,8	TOTAL RECETTES: 20,7
TOTAL DEPENSES: 312,1	TOTAL DEPENSES: 146,3
EXCEDENT: 37,7	BESOIN DE FINANCEMENT: 87,9

La baisse des recettes décrite précédemment porterait le besoin de financement supplémentaire à près de 18 millions. Par conséquent, les besoins d'emprunt passeraient de 70,7 millions en 2011 à 88 millions en 2012, soit une augmentation de près de 25 %.

Si la situation financière de la Région est encore saine, le **CESER** considère que les perspectives futures, surtout au niveau des dotations, risquent d'aggraver l'endettement et donc les charges qui y sont afférentes.

II- OBSERVATIONS SECTORIELLES SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. FORMATION : UNE PRIORITE CONFIRMEE

Le **CESER** relève la constance avec laquelle le Conseil Régional souhaite poursuivre, en 2012, ses efforts en faveur des jeunes – de leur formation notamment - malgré les contraintes budgétaires auxquelles il est confronté.

1) Offrir aux jeunes limousins des formations initiales de qualité

■ Assurer aux lycéens du Limousin, les meilleures conditions de formation

Le **CESER** approuve le maintien des investissements en direction des lycées, l'année 2012, marquant le démarrage du programme pluriannuel d'investissement 2012-2014 (poursuite de travaux d'économies d'énergie notamment). Il encourage également les initiatives conduites en matière de mise en œuvre d'une restauration collective de qualité.

S'agissant des technologies de l'information et de la communication, et comme exprimé dans son avis relatif aux aides aux lycéens², le **CESER** souhaite que l'année 2012 voie l'extension de l'espace numérique de travail (ENT) « ELIE » à l'ensemble des établissements des trois départements de la région.

■ Former aux métiers du social, du médico-social et du paramédical

L'année 2012 sera en particulier marquée par la création d'un Institut limousin de formation aux métiers de la rééducation (ILFOMER) avec l'ouverture de deux formations à la rentrée prochaine (ergothérapeute et orthophoniste). L'avenant au contrat d'objectif avec l'Université de Limoges prend en compte ce nouvel institut.

Cette démarche est en phase avec plusieurs enjeux régionaux dont ceux de l'accroissement de l'offre d'enseignement supérieur et la prise en charge d'une population vieillissante aux besoins de rééducation croissants. Le **CESER** approuve cette initiative qui contribue à élargir le champ des formations paramédicales en Limousin, et par là, la présence future de professionnels sur le territoire régional. Cela va dans le sens des préoccupations exprimées lors du forum du **CESER**, organisé à la Souterraine le 20 septembre 2011, et de l'autosaisine en cours sur « *la permanence des soins et la présence médicale en Limousin* ».

■ Répondre aux besoins de formation en alternance par apprentissage

L'année 2012 verra les débuts de la mise en œuvre du COM 2011-2015 - contrat d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage- entre l'Etat et la Région, via lequel le Limousin devrait recevoir 6 M€ de crédits nationaux. Le **CESER** a déjà eu l'occasion de s'exprimer, à plusieurs reprises, sur l'importance qu'il accorde à la complémentarité entre la voie scolaire et l'apprentissage. A cet égard, il approuve la décision³ de la Région Limousin d'accueillir des apprentis au sein de ses services (3 dans des établissements scolaires, 3 pour les ERI et 1 au siège).

² CESER Limousin, avis de saisine sur « *Les dispositifs régionaux d'aide aux lycéens* » présenté lors de la plénière du 13 octobre 2011.

³ Présentée à la fin du rapport régional, p.214.

2) Soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Limousin

Le **CESER** relève la baisse en 2012 du niveau d'investissement du fait de l'achèvement d'opérations importantes. La mise en œuvre du Pôle Bio santé, telle que prévue dans le contrat de projets 2007-2013, se poursuit en 2012.

3) Favoriser la formation tout au long de la vie

Alors que l'année 2011 a été marquée par l'élaboration du CPRDFP et par la définition du dispositif « *Sas emploi pour les jeunes* », l'année 2012 verra notamment la concrétisation de ces deux politiques auxquelles le **CESER** est attentif.

B. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Dans un contexte budgétaire contraint, le **CESER** note avec satisfaction le maintien de l'engagement de la Région en faveur de l'aménagement du territoire limousin. Les crédits envisagés pour 2012 enregistrent une progression de plus de 5 % par rapport à 2011 (+ 6,5 millions d'euros). Le **CESER** relève en particulier l'augmentation sensible des dépenses d'investissement, de près de 10 % (+ 4,3 millions d'euros).

1) Poursuivre l'ouverture du Limousin par le développement des infrastructures et des nouvelles technologies de communication

■ Infrastructures routières

La Région Limousin continue d'apporter son soutien financier à la modernisation des infrastructures routières, tant en Haute-Vienne (achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 141 entre La Barre et le Breuil), qu'en Corrèze (RD 1120 Tulle-Argentat) ou en Creuse (axe structurant Est Limousin, RD 941).

Devant les sollicitations de l'Etat et des Conseils Généraux, la Région a déjà consenti des efforts importants dans un domaine qui ne relève pas directement de ses compétences. Le **CESER** approuve le soutien apporté à la modernisation des infrastructures routières d'intérêt régional, qui contribuent, par leur caractère structurant, à l'aménagement du territoire limousin. Le **CESER** est tout particulièrement sensible à l'achèvement prochain des travaux sur la RN 141, ainsi qu'à l'amélioration de la RD 941, entre Limoges et Aubusson, condition du développement des territoires qu'elle irrigue et de l'ouverture à l'Est de la région.

L'Etat a par ailleurs sollicité la Région pour la modernisation de la liaison Limoges-Poitiers (RN 147), axe transversal structurant pour les régions Limousin et Poitou-Charentes. Les **CESER** des deux régions avaient regretté, dans une déclaration commune de février 2011, que la mise au niveau autoroutier de la RN 147 ne soit plus inscrite au Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT). Le **CESER** appelle en tous les cas de ses vœux une modernisation de cet axe structurant, fréquenté et accidentogène.

■ Transports ferroviaires

Le **CESER** a déjà eu l'occasion de constater, en 2010, dans ses précédents avis, le climat tendu entre la Région et l'exploitant, notamment sur la prise en charge des coûts de la réforme des retraites. Cette réforme, voulue par l'Etat, occasionne une augmentation des dépenses de personnel pour la SNCF. La Région ne veut pas supporter ce coût, dont elle n'est pas responsable.

L'année 2012 devrait voir la mise en œuvre d'une nouvelle convention d'exploitation du TER avec la SNCF, dont la négociation s'avère difficile. Les négociations, qui viennent de débuter, ont fait apparaître un désaccord profond sur l'augmentation importante (17 millions d'euros) du montant proposé à la Région. Le **CESER** souhaite en particulier que les nouvelles modalités financières d'exploitation soient discutées en toute transparence entre les deux partenaires, condition préalable indispensable à toute négociation.

Le **CESER** rappelle qu'il avait voté une motion d'urgence en mars 2011 relative aux conditions d'ouverture des négociations de la future convention. Il demandait notamment la tenue de la commission régionale transport.

Le **CESER** note par ailleurs la volonté de développer l'offre sur plusieurs lignes, ainsi que la poursuite de la rénovation des infrastructures et le développement de l'intermodalité. Il souhaite que cette ambition soit compatible avec les finances de la Région.

2) Relever le défi de la démographie par une politique volontariste d'accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles activités

En 2012, la politique d'accueil de la Région sera marquée par une évolution importante des démarches de communication-prospection. Le **CESER** note avec satisfaction le lancement de plusieurs sites internet, destinés à présenter aux porteurs de projet une vision globale et cohérente de l'ensemble des dispositifs dont ils seront susceptibles de bénéficier s'ils s'établissent en Limousin. Il relève également l'adaptation des dispositifs d'accompagnement des porteurs de projet, ainsi que le lancement, à titre expérimental, des « résidences d'entrepreneurs » initiées par l'Auvergne.

Le **CESER** partage par ailleurs la volonté de mieux identifier et analyser les dynamiques migratoires, afin de pouvoir adapter les dispositifs au profil des migrants et, plus généralement, de renforcer l'attractivité du territoire régional. Il s'apprête lui-même à engager une étude sur les soldes migratoires en Limousin chez les jeunes de 20 à 29 ans. Les travaux de l'INSEE ont en effet révélé que le Limousin souffrait d'un déficit migratoire sur cette tranche d'âges, alors que le solde migratoire de la région est positif sur toutes les autres classes d'âges. La situation du Limousin n'est toutefois pas spécifique : les deux tiers des régions françaises souffrent d'un manque d'attractivité chez les jeunes de 20 à 29 ans.

3) Conforter et soutenir les territoires de projet du Limousin dans un souci de cohésion et de solidarités régionales

L'année 2012 devrait se caractériser par la montée en puissance des projets contenus dans les conventions territoriales signées en février dernier. Le **CESER** approuve tout particulièrement le soutien technique et financier de la Région à la mise en place des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, ainsi qu'aux Pôles et aux Réseaux de Santé. L'enjeu est en effet d'importance pour les populations, mais également pour l'attractivité du territoire

régional. Si l'offre de soins se situe en Limousin au niveau de la moyenne nationale, certains territoires connaissent d'ores et déjà des difficultés importantes, difficultés susceptibles de s'aggraver dans les prochaines années. C'est dans ce contexte que le **CESER** a engagé une étude sur la présence médicale en Limousin et la permanence des soins, afin de dresser un état des lieux de la démographie médicale dans la région, puis de présenter les différentes pistes d'amélioration à explorer. La problématique de l'accès aux soins a également été débattue à l'occasion d'un Forum organisé par le **CESER** à La Souterraine, le 20 septembre dernier.

L'année 2012 sera également celle de la mise en œuvre des Schémas Départementaux de la Coopération Intercommunale (SDCI), sous l'autorité des Préfets. A l'heure de la recomposition des territoires, le **CESER** souhaiterait voir engagée une réflexion sur l'avenir des territoires de projet et leur articulation avec les nouvelles communautés de communes, telles qu'elles sont dessinées par les prochains SDCI.

4) Faire de la qualité de l'environnement et du cadre de vie un atout du Limousin au service du développement durable

Le **CESER** relève que, dans le domaine de l'environnement, 2012 sera marquée par le lancement effectif des travaux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, ainsi que par la poursuite de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), introduits par le Grenelle de l'environnement. 2012 verra également le déploiement du nouveau dispositif « Energie-habitat », relayé par les structures intercommunales, les Pays et les PNR.

5) L'accès à la culture et aux sports

Le **CESER** prend acte du lancement d'une étude évaluative et prospective de la politique culturelle régionale, dont les enseignements pourront permettre d'adapter, si nécessaire, les actions de la Région dans ce domaine. Dans l'attente des conclusions de cette étude, la Région poursuit ses actions en faveur de l'offre culturelle. A ce titre, le **CESER** rappelle qu'un équilibre doit être recherché entre le soutien à de nombreux projets et événements, au risque du « saupoudrage » des subventions, et la concentration des actions sur quelques initiatives structurantes et emblématiques pour la région.

C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : LA MISE EN ŒUVRE DU SRDE 2EME GENERATION

Le **CESER** relève que les orientations économiques pour 2012 poursuivront pour l'essentiel les dispositifs menés en 2011, tout en soulignant un incontestable recentrage des priorités et de leurs modalités, qui devraient être mises en application dans le cadre du SRDE de 2^{ème} génération. L'évolution du dispositif favorable à l'initiative des jeunes en est une illustration, puisque ce projet dont l'objectif, était, à l'origine de suivre 110 projets sur quatre ans, a désormais pour perspectives d'accompagner 400 projets « jeunes » sur la même période.

A propos des avances remboursables, le **CESER** estime que les nouvelles orientations qui seront déclinées dans le cadre du SRDE 2^{ème} génération vont dans le bon sens dans la mesure où ces mêmes avances peuvent être, après remboursement, réinjectées dans des opérations de même nature.

En revanche, concernant la structuration des filières économiques autour des contrats de progrès, le **CESER** souhaiterait avoir des précisions sur sa finalité et sur ses modalités de mise en œuvre.

Par ailleurs, sur le soutien à l'activité et à l'emploi à l'agriculture, le **CESER** tient à souligner le rôle déterminant de l'intervention de la Région lors de la période de sécheresse du Printemps 2011. En octroyant une aide de 2 Millions d'euros qui a été utilisée pour faire des cultures dérobées, elle a permis de sauver de la faillite environ une centaine d'exploitations agricoles en Limousin.

D. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE : L'AVENIR PASSE PAR LA CREATION D'UNE NOUVELLE CATEGORIE DE REGION DITE DE « TRANSITION »

Dans sa réponse à la saisine du Président du Conseil Régional sur l'avenir de la politique de cohésion européenne, adopté lors de sa séance plénière du 17 juin 2011, le **CESER** indiquait : « *l'insertion dans un statut de « région intermédiaire », dorénavant dénommée « de transition », « sera un moyen de bénéficier de fonds plus importants et de développer un plus grand nombre de projets, que ce soit en termes d'infrastructures durables (transport, communications électroniques) qu'au niveau de la recherche et du développement afin de dynamiser les territoires. Cela permettra de redéployer les services publics, de donner un meilleur accès à la culture, aux soins, et aux différents services, d'assurer une politique stable de développement et d'emploi et de diminuer les disparités territoriales »*. Il semble, en effet, que l'enjeu financier pour le Limousin porte directement sur plus de 200 millions euros d'aides européennes qui lui sont attribuées, aujourd'hui, au titre des fonds structurels 2007/2013.

En matière de coopération territoriale, le **CESER** note avec satisfaction qu'à partir des échanges d'expérience au sein du réseau européen « Ruract », ce sont 12 bonnes pratiques qui sont aujourd'hui en cours de transfert effectif (plan régional laine ; économies d'énergies dans les lycées ; foyers intergénérationnel ; plan régional égalité des chances hommes/femmes ; accueil...). Par ailleurs, à compter de 2012, le réseau essaiera de constituer un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) et continuera à apporter son expertise auprès de nombreux projets de coopération européenne.

Enfin, le **CESER** regrette, de nouveau, le retard accumulé sur le programme interrégional Massif Central qui est lié pour partie à la condition d'interrégionalité et à l'éloignement des services instructeurs.

E. COMMUNICATION, CITOYENNETE ET JEUNESSE

Le **CESER** souligne l'effort fait, dans un contexte difficile, pour le logement des jeunes dans la région, qui complète activement le « SAS Orientation active pour l'emploi des jeunes » et pourrait avoir un effet bénéfique sur le déficit migratoire de la région dans les tranches d'âge entre 20 et 30 ans, sujet sur lequel le **CESER** s'est autosaisi.

III- ACTIONS STRATEGIQUES ET AUTRES RAPPORTS

A. SITUATION DE LA REGION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le **CESER** souligne la qualité du rapport élaboré par le Conseil Régional sur le développement durable, prévu par la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II ». Ce document permet de disposer, pour la première fois, d'une vision synthétique sur les incidences de l'action régionale en termes de développement durable.

Il fait suite aux différents schémas déjà élaborés (SRADDT, Agenda 21, etc.) et constitue une base pour d'autres, en cours d'élaboration (Schéma Régional Climat Air Energie, etc.).

Le développement durable impliquant un système de mesure et d'appréciation de sa progression, le **CESER** attend que la Région élabore un document d'évaluation et de suivi. Ce document contribuerait à une meilleure appropriation des enjeux du développement durable et permettrait une mise en évidence des résultats positifs, des difficultés, et des marges de progrès de la politique régionale dans les différents domaines couverts.

Aujourd'hui engagé dans un travail sur les indicateurs régionaux de développement durable, le **CESER** pourrait ensuite contribuer à l'enrichissement de ce document.

B. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

■ Résultats 2010 du TER Limousin et régularisations financières pour 2010 et 2011

Le **CESER** regrette à nouveau le retard habituel de la SNCF dans la transmission de son rapport annuel sur l'exploitation TER. Les principaux faits marquants de l'année 2010 ont été la mise en place d'un nouveau service sur la ligne Limoges/Poitiers, les bons résultats en termes de qualité et de ponctualité ou encore les campagnes de communication (Passocéan, Passouvert, SkiPass, Pass Limousin Loisirs, Pass en fêtes).

L'année 2010 a aussi été marquée par une baisse de la fréquentation, en partie conjoncturelle ; ceci est à regretter, même si l'évolution globale des recettes et de la fréquentation sur ces dernières années reste positive. Les divergences entre la Région et la SNCF sur le compte d'exploitation TER et le devis pour 2011 portent essentiellement sur l'imputation et le coût des réformes des retraites et de la taxe professionnelle. Le **CESER** regrette que cette divergence d'appréciation entre la Région et la SNCF semble également accompagner le début des négociations relatives à la nouvelle convention TER, comme exprimé dans la partie relative aux orientations budgétaires.

■ Modalités financières et représentatives d'adhésion au Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome de Brive-Souillac

Le **CESER** prend connaissance du projet de statuts du syndicat. Il déplore à nouveau la non-participation financière des Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées et du Département de la Dordogne.

■ Abondement de la cotisation régionale 2011 au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges Bellegarde (SMALB)

Le **CESER** regrette la baisse de la participation de l'Etat à l'OSP⁴ Limoges-Paris, qui conduit les collectivités territoriales (Région Limousin, Département de la Haute-Vienne, Ville de Limoges) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne à faire face à cette situation, bien qu'elles soient elles aussi confrontées à un contexte budgétaire délicat.

■ Les différents schémas dans le domaine de l'environnement

Le **CESER** constate qu'il est aujourd'hui difficile de s'y retrouver devant la multiplication des plans, études et schémas de la Région, comme des services de l'Etat, en matière environnementale (qu'ils découlent d'obligations législatives ou qu'ils soient le fait d'initiatives territoriales). Par exemple, le **CESER** s'interroge sur les articulations existant entre le SRCAE, le « Plan Climat Territorial », et le « Plan Energie 2020 » (dont il était question dans les documents budgétaires de juin 2011), le rapport sur « la situation de la Région en matière de développement durable », le « Profil environnemental du Limousin » réalisé par la DREAL, ou encore les initiatives liées à la régionalisation du Grenelle de l'environnement...

Le **CESER** attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessaire articulation entre toutes ces démarches stratégiques dans le domaine du développement durable, et sur l'importance de l'information et de la communication qui en sont faites auprès des diverses institutions et de la population.

Le **CESER** note que les associations de défense de l'environnement – qui participent activement aux différentes consultations et ateliers – souhaitent être associées à la gouvernance mise en place pour l'élaboration du SRACE.

■ Soutien aux clubs sportifs limousins

Malgré une période budgétaire difficile, le **CESER** relève avec intérêt l'extension aux équipes féminines évoluant au troisième niveau national du dispositif d'aide aux clubs sportifs contribuant à la promotion du Limousin.

C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

■ Rapport annuel des aides et régimes d'aide économiques : une compétence prioritairement régionale.

Le **CESER** constate que la répartition des crédits affectés aux aides économiques met en évidence le poids important de la Région dans leur distribution qui représente à elle seule 65% du montant total accordé (hors FEDER). Toutefois, il regrette que contrairement aux exercices précédents, il n'ait pas été réalisé un volet sur l'évaluation qualitative des politiques économiques dans le cadre du rapport annuel pour les aides 2010.

⁴ Obligation de Service Public.

■ Emplois associatifs : renouvellement des aides accordées aux Offices de Tourisme

A la suite du projet de modification de son règlement d'aide aux emplois associatifs, la Région propose de renouveler 28 postes des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative (OTSI) qui parviennent au terme de l'aide initiale le 31 décembre 2011. Parallèlement à cette aide, elle souhaite qu'il y ait une meilleure adéquation entre les projets soutenus au sein des OTSI et les objectifs définis par la stratégie régionale. Le **CESER** approuve ces deux orientations.

D. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE

■ Avenant 2 au Contrat de projets Etat-Région (CpER) 2007-2013 : place aux redéploiements

Le **CESER** prend acte que des modifications financières sont proposées par un second avenant au Contrat de Projets Etat-Région signé initialement le 12 février 2007. Elles sont la conséquence de besoins de financement complémentaires pour terminer le Centre Européen de la Céramique. Ce nouveau financement sera effectué par redéploiement de crédits provenant d'opérations annulées ou non engagées du grand projet 2 « développer le rayonnement territorial et l'attractivité de l'enseignement supérieur en Limousin au niveau international, national et interrégional » telle que l'opération pôle « biologie/santé ».

IV- DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2011

Concernant la décision modificative n° 3 pour l'exercice 2011, le **CESER** prend acte des ajustements et redéploiements de crédits opérés : - 2 560 200 euros en crédits de paiement, 9 442 002 € en autorisations d'engagement et 13 850 248 euros en autorisations de programme, permettant d'équilibrer le budget et de réduire l'emprunt autorisé d'un montant de 9 418 705 €.

Les autres rapports n'ont pas suscité de remarques particulières de la part du **CESER**.

DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE PRONONCEES EN SEANCE PLENIERE



SOMMAIRE

- M. Gilles LEFRERE, au nom du groupe Force Ouvrière ;
- M. Roger GORCE, au nom du Comité Régional CGT ;
- M. Patrick JEANSELME, représentant des entreprises publiques (Directeur régional de la SNCF).



59 Rue Montmailler 87000 Limoges
Tél : 05-55-77-61-61 Fax : 05-55-77-62-80

SEANCE PLENIERE DU CESER DU LIMOUSIN
LE JEUDI 13 OCTOBRE 2011
DECLARATION DU GROUPE FORCE OUVRIERE
Sur le rapport « Les orientations budgétaires 2012 »

Monsieur le Président,
Mes cher (e)s collègues,

Le gouvernement entend réduire encore les moyens et les effectifs des administrations en 2012. Il s'agit de rassurer les marchés, au péril des services publics républicains. L'objectif est toujours de respecter, en 2013, le cadre du pacte de stabilité européen imposant un niveau de déficit de 3% du PIB.

La réduction du déficit de l'état de 95,5 milliards d'euros en 2011 devrait passer à 80,8 milliards d'euros en 2012, soit une réduction de près de 15 milliards. Pour ce faire, le gouvernement parie sur une croissance, (déjà révisée à la baisse fin août) à 1,75%. Il prévoit d'abaisser le déficit de 5,7% du PIB cette année à 4,5% l'an prochain. Il programme de ne pas augmenter les dépenses de l'état soit 336 milliards d'euros en 2012. Bien sûr, il compte également sur des recettes supplémentaires amenées par un nouveau coup de rabot sur les niches fiscales.

Le gouvernement prévoit aussi, la taxation des mutuelles, la hausse du prix du tabac, la taxe, momentanée, des hauts revenus, dévoilées dans le cadre de réduction des déficits, ce plan générerait 11 milliards de recettes.

La non augmentation des dépenses de l'état, se traduit, en réalité par des restrictions budgétaires sur les ministères, mais aussi sur les collectivités territoriales. Madame Péresse se félicite que depuis 1945, le budget de l'état n'augmentera pas d'une année sur l'autre, est-ce bien raisonnable...? quand ce budget d'austérité, impacte en premier, les missions de services publics qui sont tellement utiles en période de crise.

C'est dans ce cadre très contraint, que la Région doit inscrire ses objectifs budgétaires pour 2012.

C'est ainsi que le budget régional, désormais très dépendant des dotations d'état, va se construire dans une nébuleuse économique, tant nationale qu'internationale.

De plus, les régions sont privées maintenant, du levier de l'impôt local qui leur donnait la souplesse et la relative liberté de gestion souhaitée par les lois de décentralisation. Précisons que, selon le Président de la cours des comptes, les conseils régionaux n'ont qu'une marge de manœuvre de 10% pour construire leur budget .

Nous comprenons les difficultés de l'exécutif pour faire face aux obligations incontournables de développement économique indispensable à notre région, mais nous sommes inquiets, notamment, qu'il soit dans l'obligation de prévoir l'augmentation de la taxation des cartes grises, qui touche en fin de compte les plus modeste d'entre nous.

S'agissant des recrutements au sein du conseil régional, nous ne pouvons nous satisfaire du blocage des recrutements, imposé par la conjoncture. Nous pensons que les salariés des services publics contribuent comme tout un chacun au développement économique et à la relance de la consommation que nous appelons de nos vœux.

Enfin, nous constatons avec satisfaction que l'emprunt obligataire souscrit par la région à fait l'objet d'un intérêt tout à fait intéressant de la part de nos concitoyens, il est d'ailleurs à ce demander, si, dans le contexte de déliquescence du milieu bancaire, ce système d'emprunt ne pourrait pas faire école et devenir un moyen moderne et sans risque contribuant à l'implication citoyenne dans les objectifs de nos collectivités.

Concernant le renouvellement de la convention TER avec la SNCF, nous souhaitons vivement qu'un accord soit trouvé. Les enjeux autour du sujet transport, sont fondamentalement important, particulièrement pour notre région, et nous sommes soucieux de voir préservé, plus encore de voir protégé, l'avenir de la société de service public que représente la SNCF.

Ceci étant nous constatons, pour le regretter, que la scission SNCF, RFF, produit aujourd'hui les effets pervers de la concurrence qui nuit à l'expression même d'un service public républicain.

Je vous remercie



Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs.
Cher(e) s Collègues,

Si nous avions du donner un titre à cette intervention, il aurait pu être : « séance pré budgétaire ordinaire mais propos peu ordinaire ».et cela en référence à l'intervention du Président DENANOT venu présenter le cadrage budgétaire de l'exercice 2012.

Après avoir rappelé à satiété les contraintes (que par ailleurs nous dénonçons depuis longtemps) dans lesquelles se prépare cet exercice 2012(liées à la réforme territoriale, à l'impécuniosité de l'état et aux gels des dotations jusqu'en 2014), le président a insisté sur la nouvelle période de « vache maigre » et sur les seuls leviers fiscaux à sa disposition telles l'augmentation des taxes sur les permis de conduire, et sur les cartes grises.

D'autres éléments sont caractéristiques d'un nouveau tour de vis, tel le blocage des salaires des personnels du conseil régional.

Ces derniers verront une fois de plus leur pouvoir d'achat amputé, et devront se contenter du seul effet glissement /vieillesse/technicité.(coût 1,4 M. €).

En revanche, rien sur les CDD devenus plus fréquents sous couvert d'un absentéisme galopant ! Comment peut-on qualifier (comme indiqué p 216) cet absentéisme pour raison de santé « d'enjeu économique majeur » ? N'y a-t-il pas lieu de s'interroger plutôt sur les causes de cet absentéisme et sur la nécessité d'embauche sous statut afin d'assurer le fonctionnement normal de l'institution ?

Certes, nous constatons une fois encore un désengagement important de l'état qui casse toutes les solidarités, mais l'acceptation implicite de l'exécutif régional, qui pour compenser ce désengagement, pressure un peu plus le pouvoir d'achat des Limousins au moyen de la double TIPP (normale et grenelle) modulée au taux maximum, ne peut nous satisfaire.

Ce sont 17.3 M€ prélevés dans la poche des consommateurs limousins. Cette nouvelle TIPP grenelle qui devrait favoriser le développement d'infrastructures existantes, est exclusivement réservée à la branche Limoges Poitiers censée être raccordée, à la ligne LGVSEA. Sur ce point, l'exécutif régional est aux limites de ses prérogatives et se passe de l'avis de la population.

En un mot, malgré la situation économique désastreuse pour nombre de nos concitoyens, c'est encore par les taxes indirectes, les plus inégalitaires, que l'exécutif régional entend faire le fond des poches de l'ensemble de la population et des plus pauvres en particulier. L'adage selon lequel il vaut mieux prendre aux pauvres qu'aux riches parce qu'ils sont plus nombreux se trouve réalisé.

Certains nous expliquent que ces augmentations seraient négligeables. C'est l'argument avancé pour toutes les augmentations. !

Quelques € de plus pour l'électricité et le gaz c'est pas grave, quelques € de plus pour les impôts locaux c'est pas grave, quelques € sur les mutuelles c'est pas grave non plus etc. etc. Le tout cumulé cela fait beaucoup, qui plus est dans la situation économique que connaissent nombre de salariés :

Précarité, baisse du pouvoir d'achat, chômage, temps partiel subi etc, nous conduisent à nous opposer à toute augmentation d'impôt de quelque nature quelle soit car injuste socialement et économiquement une faute à l'heure ou l'urgence voudrait que l'on redonne du pouvoir d'achat aux salariés pour relancer l'économie.

Oui, nous le rappelons avec force, il y a nécessité de redistribuer l'impôt, car l'état ne donne pas les moyens aux collectivités pour assurer leurs missions premières.

Par ailleurs, l'avis d'aujourd'hui reste étrangement muet sur la question des recettes, et se borne à prendre acte de la baisse des dotations.

S'agissant de l'emprunt obligataire nous sommes surpris que les OB ne l'intègrent pas.

A ce sujet on veut nous faire croire que ce fonds sera géré de manière transparente et démocratique. Il faut y regarder de plus près :

- D'un côté, un conseil de direction de 5 personnes qui prendra les décisions. Il sera composé de 3 élus pour le reste mystère ! Sans doute des représentants des chambres consulaires et des Banques, toutes personnes qui prennent en compte comme chacun le sait l'intérêt des salariés.
- De l'autre, un comité consultatif d'investissement composé de 16 personnes. Ce comité n'est pas décisionnaire mais là encore la place faite aux organisations syndicales est ridicule, 2 sur 16 et encore ce ne seront que des sièges tournants. Chaque OS ne dispose du mandat que pour 18 mois. Les autres sièges seront-ils soumis à la même règle?

Quelle conception de la démocratie ! D'un côté on demande aux populations leurs économies et de l'autre pour l'utilisation de celles-ci on se passe de leur avis.

Pour continuer cette présentation, le président du Conseil régional a décerné quelques bons points notamment aux agriculteurs qui en cette année exceptionnelle et moyennant une aide de 2 M d'€, ont réussi les cultures dérobées.

Il a également donné à grands traits les contours du SRDE 2eme génération en préparation.

Ce dernier, malgré le peu de retour en terme de créations d'emplois stables et qualifiés devrait permettre, à n'en pas douter, à quelques entreprises (ou groupes peu scrupuleux quand il s'agit des deniers publics) de percevoir des aides en cas de passes difficiles liées aux désengagements d'investisseurs ou d'actionnaires en mal de marges plus conséquentes de leurs rémunérations.

En effet, si les salariés et leurs représentants ne sont informés que lorsque surgissent les plans sociaux, il ne suffit pour d'autres que d'un appel au secours pour obtenir des aides destinées à soutenir la compétitivité ou la recherche. Ce chantage exprimé et une fois l'argent tombé dans leur escarcelle, l'emploi est sacrifié au nom d'une concurrence jugée impossible.

Mr DENANOT s'est livré ensuite à un satisfecit quant au futur contrat d'objectif sur l'apprentissage en lien avec l'alternance.

En effet, la région percevrait 6 Millions d'€ par an (au lieu de 4,5) et ce sur une durée de 5 ans, mais il faudra qu'il y ait des embauches dans des secteurs porteurs.

On le sait, la voie professionnelle est devenue un enjeu politique entre une Région, qui a fait le choix du développement de l'apprentissage et un Rectorat, arc-bouté sur ses suppressions de postes et de filières, qui trouve dans ce même apprentissage des raisons budgétaires et idéologiques de se défaire de ses obligations de Service Public de l'éducation.

Nous réaffirmons le droit fondamental des jeunes des Lycées Professionnels à une formation initiale scolaire de qualité dans le Limousin, relevant de l'Education Nationale, à égalité des jeunes des voies technologiques et générales.

Après ce tour d'horizon, et, sans sommation, le président a déclenché les hostilités en raison des difficiles négociations entre la SNCF et sa direction régionale sur le dossier du renouvellement de la convention ferroviaire prévue pour décembre 2011.

Sous couvert d'une augmentation de 17 M€ de la facture présentée par la SNCF, pour un service aux contours peu évolutifs (8 à 10% d'augmentation des circulations dans le cadre du cadencement qu'impose RFF) il a brandi sans coup férir, la menace d'un appel à la concurrence, si la SNCF n'était pas plus raisonnable !

Cette position est en totale discordance avec les propos des présidents de régions et de l'ARF, qui récemment se sont élevés contre le rapport du sénateur GRIGNON et sa volonté d'accélérer le processus d'ouverture à la concurrence.

Nous tenons ici, **et certainement de manière plus déterminée et collective dans quelques jours**, à nous élever contre cette menace à peine tintée de populisme, eu égard à la décennie qui vient de s'écouler.

En effet, l'appréciation positive, quasi unanime, due au succès de la convention ferroviaire passée sur 10 ans en Limousin a été le fil rouge et le « vecteur communication » de l'exécutif.

Ce dernier en a fait son label essentiel en matière de réussite de la décentralisation et de la gouvernance partagée.

Cette attitude provocatrice, voir démagogique, même si elle vient d'évoluer, suite à une entrevue du président avec le « patron » de la SNCF, demeure inacceptable aux yeux de notre organisation syndicale largement représentative à l'échelle nationale et encore plus sur la région de Limoges.

Nous rappelons qu'en mars dernier et à notre demande, une motion votée à l'unanimité avait été remise à l'exécutif afin que le CESER soit associé, aux discussions techniques liées à l'élaboration de la convention.

Peut-être aurions-nous pu à notre niveau contribuer à l'élaboration d'un état des lieux et d'un cahier des charges partagé, qui auraient pu permettre de pacifier les échanges.

Plus de 6 mois se sont écoulés, rien n'a été entrepris !

Cependant nous n'avons pas ménagé nos efforts pour que la SNCF joue la transparence, dans le cadre d'un dialogue que nous souhaitons plus productif entre le directeur régional de la SNCF, et le conseil régional.

La pression des activités, la stratégie libérale d'autonomie et d'éclatement de l'entreprise rendent l'exercice difficile pour la direction régionale, direction qui par ailleurs n'a eu de cesse de culpabiliser les cheminots sur le prétendu coût de leurs garanties sociales.

Nous savons faire la différence entre la stratégie « business » de la SNCF, et le travail réalisé par les cheminots. Ces derniers, en contact direct avec les usagers, connaissent les aspirations et les besoins portés par les populations.

Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur statut sont les garants du service public.

Ils suppléent aux errements d'une hiérarchie souvent perturbée par les stratégies libérales conduites par des dirigeants d'activités aux ordres d'une direction elle-même à la botte de l'Élysée, de Matignon et de Bercy, avec en ligne de mire l'ouverture à la concurrence tout azimuts prônée par Bruxelles.

Nous savons que la SNCF, pardon le groupe SNCF, (car faut-il le rappeler, l'activité ferroviaire ne représente plus qu'à peine 50% de l'activité globale) joue « tactique » mais nous demandons à juger sur pièces.

Cet épisode, largement médiatisé, est-il issu d'un climat de tension réelle, ou bien relève-t-il d'une tactique visant à dresser l'opinion contre les cheminots et par la même faire entrer la concurrence au travers de filiales routières du groupe SNCF avec des sous-traitants peu regardant sur les conditions sociales des salariés.

Les cheminots et les usagers ne seront pas les otages de manœuvres tacticiennes, qu'elles soient orchestrées, ou non, et il est grand temps de faire la vérité des prix et mettre cartes sur table.

Dans le même temps, les conseils généraux qui prétendent jouer la carte de la complémentarité, instaurent des lignes en concurrence avec le TER et généralisent le billet à 2 € !

Si l'on rajoute à cela les futurs horaires cadencés au 11 décembre prochain, qui en l'état sont très loin de satisfaire les usagers, il y a matière à s'interroger.

Nous ne résumerons pas néanmoins notre appréciation sur les Orientations budgétaires au seul caractère conflictuel entre l'opérateur historique et l'autorité organisatrice des transports.

Toutes ces remarques, non exhaustives, nous amènent à considérer que les OB présentées aujourd'hui ne répondent pas à l'urgence sociale et continuent à se situer dans le cadre traditionnel de l'acceptation des contraintes budgétaires imposées par le gouvernement sans espoir et volonté d'en sortir.

M. Patrick JEANSELME (Entreprises publiques – Directeur régional de la SNCF)

Bonjour M. le Président du Conseil Régional du Limousin,
Bonjour M. le Président du CESER,

Avant le passage au vote, je voulais éclairer cette assemblée sur la position que je vais prendre tout à l'heure et ce afin d'éviter le risque d'interprétations et polémiques que nous avons décidé d'éviter pour mener nos travaux avec sérénité. Je tiens d'ailleurs à souligner que nous sommes à nouveau au travail avec le CRL.

C'est pourquoi, et afin d'éviter une possible accusation de conflit d'intérêt entre ma présence dans ce collège, ma fonction de Directeur Régional SNCF et la négociation en cours sur le TER, je choisirai donc l'abstention.

En espérant que tout le monde voudra bien comprendre cette position qui évite aussi "d'injurier" l'avenir. Merci de m'avoir écouté.